



Rencontre de l'AMF

Commune nouvelle : quels résultats concrets sur l'action communale ?

Présentation de l'étude financière et économique de communes nouvelles

mercredi 2 octobre 2019 - 14h / 17h

Paris (siège de l'AMF - auditorium)

L'AMF, en partenariat avec Territoires Conseils (un service Banque des Territoires), a lancé une étude financière et économique approfondie de plusieurs communes nouvelles afin de dresser un premier bilan quelques années après leur création.

Cette réunion d'information sera l'occasion de présenter les résultats de cette étude inédite et d'évoquer plus largement les enjeux et les perspectives des communes nouvelles.

Quels sont les avantages et les bénéfices induits par le regroupement de communes ? Quels en sont les limites et les freins ? Quels sont les gages de réussite d'une commune nouvelle ? Il s'agira également de débattre des principaux enseignements tirés de l'analyse des communes nouvelles observées.

A l'approche des élections municipales, cet après-midi d'échanges permettra également de revenir sur les principales dispositions de la loi GATEL adoptée cet été : composition des conseils municipaux en 2020, place et rôle des communes déléguées, rapports à l'intercommunalité etc.

* * *

14h - Ouverture par Philippe CHALOPIN, maire de Baugé-en-Anjou (49) ; Christian BILHAC, maire de Péret (34) respectivement co-présidents du groupe de travail « communes nouvelles » de l'AMF et Jean-Marc VASSE, maire de Terres-de-Caux (76), maire référent sur le mouvement des communes nouvelles à l'AMF.

14h15 – Quels impacts économiques et financiers sur l'action communale ?

Présentation de l'analyse financière et économique de 6 communes nouvelles représentatives par le Cabinet STRATORIAL.

Débat avec la salle

15h45 – Anticiper l'organisation de la commune nouvelle après 2020 à l'aune de la loi GATEL

Préparer l'après 2020 et apports des principales dispositions issues de la loi du 1^{er} août 2019 dite loi GATEL

Questions/réponses

Avec la participation attendue de **Stanislas BOURRON**, directeur général des collectivités locales, **Françoise GATEL**, sénatrice d'Ille-et-Vilaine (35) et auteur de la loi n° 2019-809 du 1er août 2019 visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires, **Jean-Eudes LE MEIGNEN**, maire du Bas-ségala (12).

Seront également présents des représentants des services de la DGCL, de l'AMF et de Territoires Conseils (un service Banque des Territoires).

Débat animé par Franck LEMARC (sous réserve), rédacteur en chef de *Maire-info*.

* * *

INSCRIPTION : nathalie.sebban@amf.asso.fr (AMF – Département intercommunalité et territoires)

Dans la limite des places disponibles.

LIEU Association des maires de France - Auditorium
41, quai d'Orsay - 75007 Paris

Accès Métro : lignes 8 et 13 (station : Invalides) ou ligne 12 (station : Assemblée nationale)
Bus : lignes 28 et 63 – Arrêt : Pont des Invalides - RER : ligne C (station : Invalides)

Partenariat Territoires Conseils un service Banque des Territoires - Caisse des dépôts

Territoires Conseils
un service Banque des Territoires